



AUTO-MOTO  
ÉCOLE VEILLON



• DEPUIS 1982 •

# Auto-Moto Ecole Veillon

L'auto-école Veillon est née d'une expérience familiale de près de 40 années dans le monde de la conduite.

L'établissement est reconnu pour son expertise et ses compétences.

Les moniteurs accompagnent les candidats dans leur apprentissage et donnent le meilleur d'eux-mêmes afin de garantir leur réussite.

Dans une ambiance détendue mais néanmoins rigoureuse, nous sommes fiers de conserver une école de conduite à taille humaine en sachant tenir compte de vos disponibilités et de vos attentes.

Notre objectif sera de vous préparer à votre future vie de conducteur comme nous le faisons pour chacun des candidats qui nous ont fait confiance et qui ont pu apprécier la qualité de notre formation !



# NOS FORMATIONS AUTO

CONDUITE

## BOÎTE AUTOMATIQUE

• 13 heures de conduite

PAYABLE  
EN 2 FOIS

• Présentation en examen pratique

• Fiches de suivi

• Livret d'apprentissage

**599€**

CONDUITE

## TRADITIONNELLE

• 20 heures de conduite

PAYABLE  
EN 2 FOIS

• Présentation en examen pratique

• Fiches de suivi

• Livret d'apprentissage

**880€**

CONDUITE

## ACCÉLÉRÉE

• Fiches de suivi

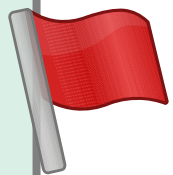
PAYABLE  
EN 2 FOIS

• Présentation en examen pratique

• Formule accélérée (20h en deux semaines)

• Livret d'apprentissage

**999€**



# LES ENJEUX DE LA FORMATION À LA CONDUITE

Le permis de conduire, dans notre société actuelle, est devenu un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est très souvent nécessaire pour le travail, les études ou encore les loisirs. Mais au-delà de cette liberté de déplacement, rouler en sécurité est une préoccupation pour tous !

L'objectif principal de l'Auto-Ecole Veillon est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et sérieuse !

Cette formation rejoint des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression.

Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Vos progrès seront alors évalués à l'aide de grilles de progression. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Ces évaluations permettent alors de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

# L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE



L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert<sup>?</sup> : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans [une grille d'évaluation](#).

**Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire<sup>?</sup>**

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes<sup>?</sup>;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs<sup>?</sup>;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre<sup>?</sup>;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

# L'ÉVALUATION DE DEPART

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Quel est l'objectif ?    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Permet de savoir quelles sont les connaissances et l'expérience que vous avez déjà acquises</li><li>• Permet de proposer une durée de la formation qui corresponde à votre profil et vos capacités</li></ul>                                                                                                       |
| Quel moyen est utilisé ? | <b>SIMULATEUR :</b><br>Evaluation réalisée grâce à un simulateur de conduite, toute dernière génération Oscar II                                                                                                                                                                                                                                           |
| Sont évaluées :          | <p>Le questionnaire permet d'évaluer votre expérience de conduite et votre niveau de connaissance du véhicule. Des exercices pratiques permettent d'évaluer certaines facultés essentielles pour la conduite :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Habiletés</li><li>• Compréhension et mémoire</li><li>• Perception</li><li>• Émotivité</li></ul> |
| Quelle est la durée ?    | 50 minutes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |



# PARCOURS DE FORMATION

Apprendre à **conduire** est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation ! En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation composé du Parcours théorique ainsi que du Parcours pratique.

Vous vous préparerez à l'**épreuve théorique générale** (ETG). Cette formation portant sur des questions «d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box) et/ou avec un enseignant ou via Internet (code en ligne).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'Auto-Ecole, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

## **Parcours pratique**

Vous apprendrez progressivement à conduire, et à faire face à diverses situations réelles de conduite. Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler en ville, en rase campagne, sur autoroute, par mauvais temps, de nuit ...

## **Les thématiques spécifiques :**

Les croisements et les dépassements ; La signalisation ; Défaut de port de la ceinture de Sécurité ; La prise de conscience des risques ; Le respect des autres usagers ; La vitesse ; Distracteurs ; Spécificités des 2 roues/du groupe lourd ; Téléphone au volant ; Les comportements dans les tunnel ; La visibilité ; La circulation routière ; L'arrêt et le stationnement ; Les priorités ; Règles de circulation ; conducteur ; La route ; Les autres usagers ; notions diverses ; Les premiers secours ; La mécanique et les équipements ; La sécurité du passager et du véhicule ; L'environnement/Eco-conduite ; Alcool et stupéfiant...



# ET POURQUOI PAS LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ? (DÈS 15 ANS)

Apprendre à son rythme avec un accompagnateur qui vous connaît bien, c'est acquérir une très forte expérience ! (télécharger PDF)

## QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- Acquisition d'**une plus grande expérience de la conduite à moindre coût**
- **Réduction de la prime d'assurance** chez de nombreux assureurs
- Réduction de la période probatoire du permis de conduire **de 3 à 2 ans**
- **26 heures** de conduite nécessaires en moyenne contre **35 heures** en apprentissage classique
- **75% de réussite** en moyenne contre 57% en apprentissage classique
- Passage de l'examen du permis dès 17 ans et demi pour conduire en autonomie dès 18 ans
- **Diminution du risque routier**, quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

## COMMENT CELA SE PASSE ?

Formation en deux phases accessibles à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans et demi !

### **PHASE 1 : FORMATION INITIALE**

Elle comprends :

- Une évaluation préalable
- Une formation théorique
- Un examen théorique
- Une formation pratique (20h de cours minimum)

### **PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE**

- Un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2h
- Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins 3000 km, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs.
- Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite si l'élève n'a occasionné aucun accident





# ET POURQUOI PAS LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ? (DÈS 15 ANS)

## LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

## QUELS SONT LES DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER ?

- Le formulaire de demande de permis « 02 »
- Attestation d'inscription au permis de conduire ou sa copie
- Le livret d'apprentissage AAC
  - Le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- Le permis de conduire de l'accompagnateur



# ET LA CONDUITE SUPERVISÉE ?



La conduite supervisée est une nouvelle offre **plus souple** que la conduite accompagnée.

Le candidat de **18 ans et plus**, inscrit dans une école de conduite, aura la possibilité de compléter sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée lui permettant d'acquérir davantage d'**expérience pratique**, afin de passer ensuite l'examen dans des conditions sereines.

Le candidat doit au préalable avoir réussi l'**épreuve du code et suivi au moins 20 heures de conduite** en école de conduite. À ce moment seulement la conduite supervisée peut commencer, et elle débute avec un rendez-vous en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son **accompagnateur**.

>> 1000 km à parcourir pour pratiquer et préparer sereinement l'examen du permis de conduire ! Pas de durée

## À qui s'adresse la conduite supervisée ?

Cette formule s'adresse aux candidats de 18 ans et plus, qui souhaitent acquérir une expérience de conduite avant le passage de l'examen du permis de conduire ou après un échec à l'épreuve pratique.

Attention : contrairement à l'AAC, cette formule ne permet pas de réduire la durée de la période probatoire. Les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre trois ans sans infraction avant d'en obtenir 12.

# ET LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

## Quels sont les avantages pour le candidat ?

- Acquérir un maximum d'expérience de conduite & approfondir ses acquis au volant avant le passage de l'épreuve pratique.
- Améliorer à moindre coût ses acquis, notamment en attendant de repasser l'examen pour celui qui a échoué à l'épreuve pratique.
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique

## Le candidat doit :

- Avoir 18 ans ou plus
- Obtenir l'accord de l'assureur du véhicule
- Avoir réussi l'examen théorique du code de la route
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant expert de l'école de conduite (20 heures minimum)
- Bénéficier d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite

## Quand choisir la conduite supervisée ?

- Au moment de votre inscription
- Suite à un échec lors de votre examen pratique

## L'accompagnateur doit :

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans (sans interruption)
- Obtenir l'accord de son assureur
- Figurer dans le contrat signé avec l'école de conduite

Note : Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

# NOS FORMATIONS 2 ROUES

PERMIS  
AM

## ANCIEN BSR

- 8 heures de formation
- Livret d'apprentissage
- Fiches de suivi
- Démarches administratives

**250€**

MOTO

## FORMATION 125CM3

[Accessible après 2 ans de Permis B]

La formation comprend :

- 7 heures de formation
- Délivrance de l'attestation de formation

**299€**

PERMIS  
A2

## FORFAIT SANS ETM

(ETM : examen théorique moto)

- 20 heures de conduite
- Fourniture administrative
- 1ère présentation à l'examen plateau
- 1ère présentation à l'examen circulation
- Livret pédagogique

**PAYABLE  
EN 2 FOIS**

**780€**

+50€ pour passer l'ETM si nécessaire

# USAGE DE LA PISTE

Formations aux catégories AM, A1, A2, A du permis de conduire  
et pour la conduite des véhicules de catégorie L5e

## **Adresse de la formation hors circulation :**

Parking NIKAIA – Boulevard du Mercantour 06200 NICE

## **Temps de parcours à partir de l'école de conduite :**

20 minutes

## **Partage de la piste de formation :**

Les cours moto Hors Circulation se passent actuellement sur le parking du Nikaïa à Nice. La direction du Nikaïa nous permet de disposer à titre gracieux du parking pour vos entraînements en dehors de leurs événements ou des marchés. Il y est tracé 3 pistes pour le parcours dit à « allure lente » et 3 pistes pour les parcours dit à « allure rapide ». Toutes les auto-écoles du bassin niçois ne disposant pas de piste privée y accèdent. En règle générale, 4 élèves au maximum peuvent se retrouver sur une même piste pour travailler, voir 6 maximum sur les pistes lentes, et ce en période de forte affluence, à savoir le samedi matin de 8h à 12h. Afin d'assurer votre sécurité, des règles précises ont été établies par les auto-écoles travaillant sur le Parking Nikaïa. Votre formateur vous en informera lors du début de vos cours.

## **Disponibilité de la piste :**

Lundi et Jeudi: A partir de 15h

Mardi-Mercredi-Vendredi et Samedi :

Toute la journée

## **Conditions de formation / déroulement des cours :**

Sur une période de deux heures:

Jusqu'à ce que vous ayez un niveau suffisant pour circuler sur route, le formateur vous amène sur la piste. Il ne sera alors décompté de votre forfait que le temps passé sur la piste et non le parcours pour s'y rendre et en revenir.

Une fois votre autonomie acquise, il vous sera décompté 1 leçon de préparation hors-circulation et 1 leçon de préparation circulation. 2 élèves maximum pour le permis A2.



# CONTACT

AUTO-MOTO ÉCOLE VEILLON

11 avenue Villermont, 06000 Nice

Mail : [autoecoleveillon@hotmail.fr](mailto:autoecoleveillon@hotmail.fr)

Téléphone : 09 51 54 84 45



## **Horaires d'accueil du bureau :**

Lundi au Vendredi : 10h à 12h – 14h à 19h

Samedi : 10h – 12h

## **Horaires de conduite :**

Lundi au Samedi : 08h à 20h non-stop